

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00152
Numéro SIREN : 494 368 368
Nom ou dénomination : AVEC

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 12266

*Copie Certifiée Conforme
à l'original
N° 2050-SD2022*

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AVEC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

Adresse de l'entreprise 18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* Néant

		Exercice clos le				
		3	10			
		10	19			
		12	10			
		12	12			
		Net				
		3				
		1				
		2				
		2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 44 125	AC 42 968	1 157	
		Frais de développement *	CX			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			
		Fonds commercial (1)	AH			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			
		Constructions	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
		Autres immobilisations corporelles	AT			
Immobilisations en cours		AV				
Avances et acomptes		AX				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU 74			74	
	Créances rattachées à des participations	BB				
	Autres titres immobilisés	BD				
	Prêts	BF				
	Autres immobilisations financières *	BH				
TOTAL (II)		BJ	44 199	42 968	1 231	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL			
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 30 325		4 125	26 200
		Autres créances (3)	BZ 2 345 925			2 345 925
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		
Disponibilités	CF 43 787				43 787	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH 63 876			63 876	
	TOTAL (III)	CJ	2 483 913	4 125	2 479 788	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 528 112	47 093	2 481 020	

**Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 10 OCT 2022
sous le N° B 12266**

© Sage

Revenus : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 2 308 540

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2022

Désignation de l'entreprise <small>AVEC</small>		Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 3 000)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cour <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 112 226
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 303
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	2 132 829	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	185
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatif <input type="checkbox"/> EI)	DV	94 210
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	227 721
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	18 128	
TOTAL (IV)	EC	348 191	
Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 481 020	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	253 795	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	185	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMpte DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AVEC		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue services*	FG	650 867	FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	650 867	FK	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (I) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations			GB
		- dotations aux provisions			GC
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
Autres charges (12)			GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GG		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	
Total des produits financiers (V)			GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
Total des charges financières (VI)			GV		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2022

Désignation de l'entreprise AVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 028
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 028
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 403
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 403
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 625
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 369
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	374 883
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	357 580
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 303
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	199 000
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	7 073
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 403
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	415
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	309
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	28 233
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessus et joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
litige hess simonin			3 955
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
prescription frs		2 403	7 073

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
Désignation de l'entreprise : AVEC								Néant <input type="checkbox"/>			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				TOTAL I		44 125		D8			
				TOTAL II				D9			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		44 125		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II				D9			
CORPORELLES	Terrains							D8			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	M1					D9		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					D9		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions.		Dont Composants	M2					D9	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3					D9	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								D9	
		Matériel de transport *								D9	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								D9	
		Emballages récupérables et divers *								D9	
	Immobilisations corporelles en cours									D9	
	Avances et acomptes									D9	
	TOTAL III									D9	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							D9		
Autres participations					74		D9				
Autres titres immobilisés							D9				
Prêts et autres immobilisations financières							D9				
TOTAL IV					74		D9				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					44 199		D9				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et an. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		74 ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		74 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		ØM			

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2022

Exercice N clos le 3 10 0 19 2 10 2 12

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AVEC

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>AVEC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement	CY 41 474	EL 1 493	EM	EN 42 968				
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ				
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH				
TOTAL I	RK 41 474	RM 1 493	RN	RO 42 968				
Terrains	PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO			
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT			
TOTAL II	QU	QV	QW	QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN 41 474	ØP 1 493	ØQ	ØR 42 968				
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{AVEC}						Néant <input type="checkbox"/> *
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	4 125 6U	6V	6W	4 125
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	4 125 TY	TZ	UA	4 125	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 125 UB	UC	UD	4 125	
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

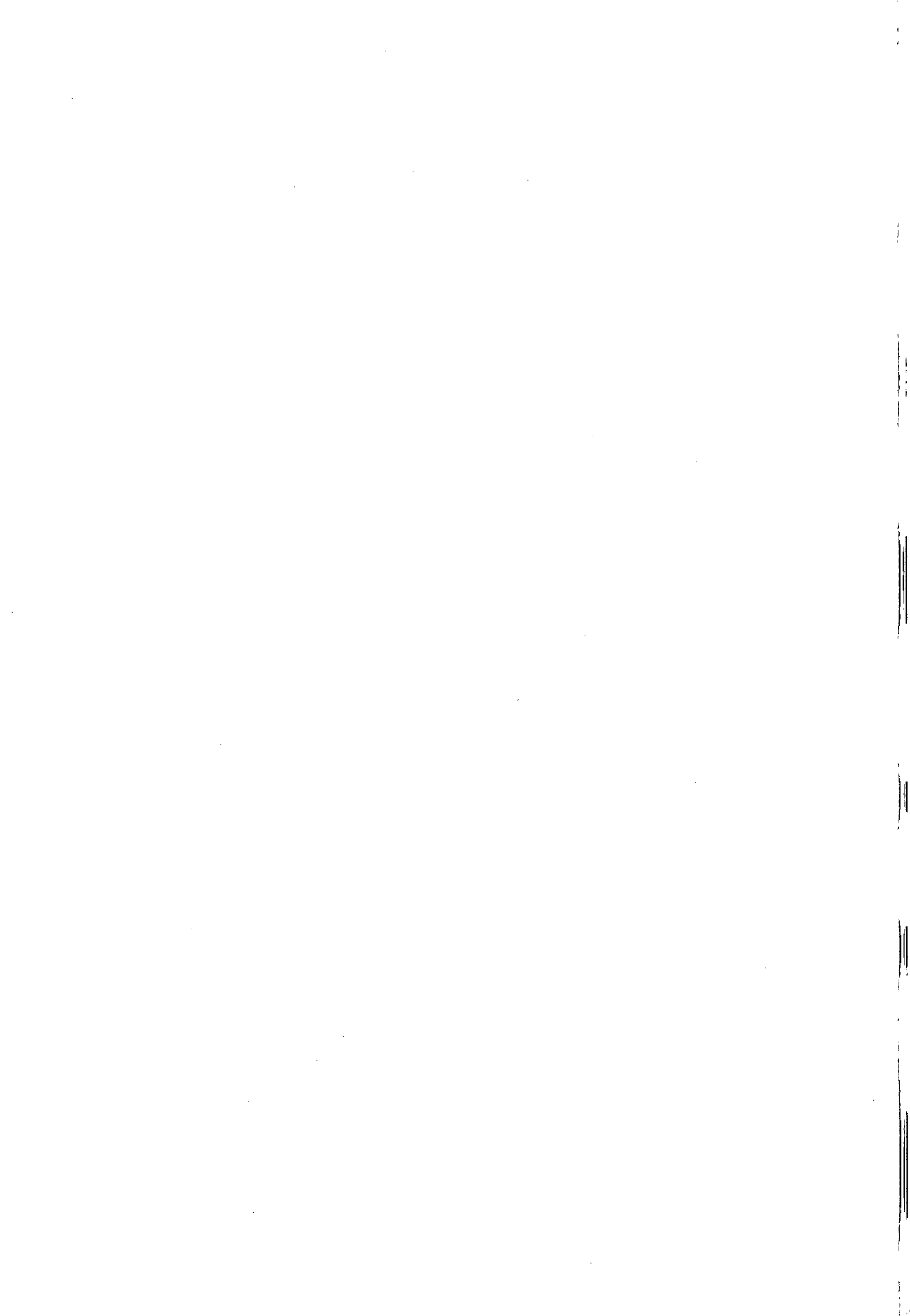
N° 2057-SD2022

Désignation de l'entreprise : AVEC		Néant <input type="checkbox"/>						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 950			4 950		
	Autres créances clients	UX	25 375	25 375				
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * / amériement constitué* UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	36 279	36 279			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	2 303 590			2 303 590		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 056	6 056				
	Charges constatées d'avance	VS	63 876	63 876				
	TOTAUX		VT	2 440 126	VU	131 586	VV	2 308 540
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	185			185		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	87 000				87 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	227 721	227 721				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 745	6 745				
	Obligations cautionnées	VX						
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 201	1 201				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	7 210				7 210	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	18 128	18 128				
TOTAUX		WY	348 191	VZ	253 795	185	94 210	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

Désignation de l'entreprise : AVEC		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092022	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	17 303
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
Amendes et pénalités						WJ	
Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WE	2 109
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	1 219
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)						XX	
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*						XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	5 369
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E		WL	626	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	
				L7		K7	
						I8	
						ZN	
						WN	
						WC	
						XR	
						WC	
						Y1	
						Y3	
						YK	
TOTAL I						WR	28 366
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	8 104
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Plus-values nettes à long terme						WV	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
Régime des sociétés mères et des filiales* : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CG)						WV	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						XB	
Majoration d'amortissement*						I6	
Abatement sur le bénéfice		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté-44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies A)	
		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la dette (44 septies)	
		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdécies)	
		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9				Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB				Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI				Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	8 104
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	20 262	
	déficit (II moins I)	<input type="checkbox"/>		XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		<input type="checkbox"/>		XI
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	20 262	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise <small>AVEC</small>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	12 217
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) <small>K4 ter</small>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	12 217
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	12 217
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise AVEC										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 141 241	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(29 015)		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE								
					Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	2 112 226		Report à nouveau	ZG			2 112 226					
										TOTAL II		ZH		2 112 226
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT			17 117					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XO			14 177					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS			27 348					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YW								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				SI			182 669					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZI			241 310					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW			1 017					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z			16 688					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX			17 705					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YZ			130 445					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB			48 702					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)					ØS								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ZK			1,66	%				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													
	- Numéro de centre de gestion agréé*	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)					ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	18 522	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe: résultat d'ensemble.	JD	(5 271 691)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	31778436100022								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AVEC Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AVEC Néant *

<ul style="list-style-type: none"> ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu 	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 10% ou 12,8% Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du C0I) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 N (art. 219 I a sexies-0 du CGI)
---	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

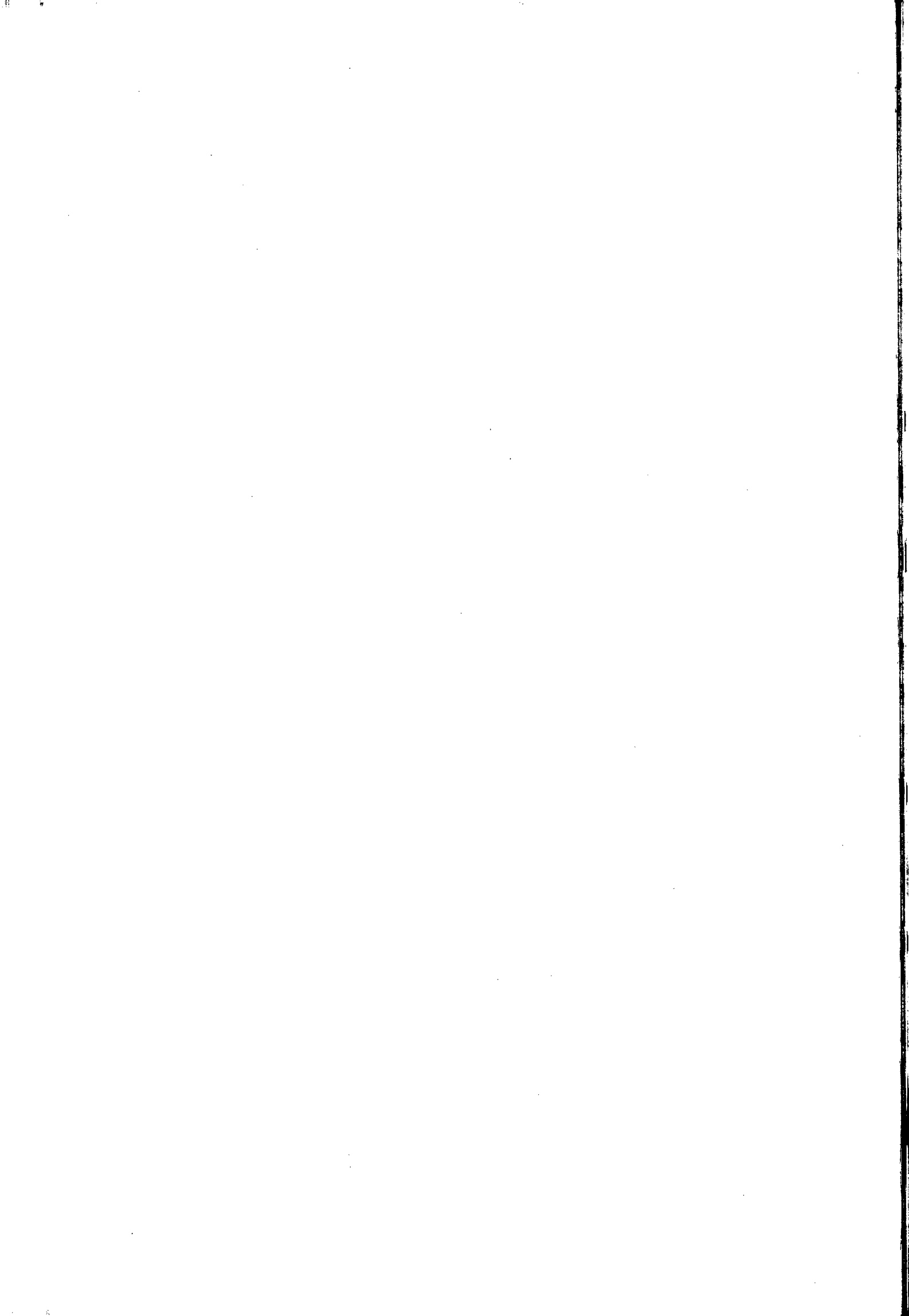
RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SE2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AVEC</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS⁵, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ^③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ^④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE DGFIP N° 2059-E-SD2022

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102021		et clos le : 30092022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis	YF
		dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	650 867
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX 650 867
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM 2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	18 086
Variation négative des stocks		OQ	291 425
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	40 581
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	182 644
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3	OJ 532 737
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 118 132
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	118 132
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	650 867
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	6 543 115
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

[]



Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 0 10 9 2 0 2 2

N° SIRET 4 9 4 3 6 8 3 6 8 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVEC

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD DE BROSSES

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondant 300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise 34 Nombre total de parts ou d'actions correspondant 34

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOREFI

N° SIREN (si société établie en France) 3 1 7 7 8 4 3 6 1 % de détention 100 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE BROSSES

Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le : 01102021	et clos le : 30092022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AVEC 18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON France		18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON	
SIRET 49436836800028		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	SIRET : 31778436100022
SAS SOREFI	
18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON	

B ACTIVITE

Activités exercées	Location	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	20 262	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Cabinet FIDAL 2 AVENUE DE MARBOTTE 21000 DIJON
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 13012023 Lieu : DIJON Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M ROUY EDOUARD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	60 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						<i>Total (a à h)</i>		60 000	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :						
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			3	4	5	6	7	8	
MME ROUY GENEVIEVE 29 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON		100	2021	15 000					
MME ROUY GENEVIEVE 29 RUE DE LA PREFECTURE 21000 DIJON		100	2022	45 000					
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS			Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
			Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %	à 15 %			à 19 %		
MVLTL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLTL imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLTL réalisée au cours de l'exercice									
MVLTL restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions ans
- Agencements et aménagements des constructions ans
- Installations techniques ans
- Matériel et outillages industriel ans
- ans

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode ...

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks / sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus/par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent.... et la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire / dégressif.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits

- exceptionnels pour les provisions
- d'exploitation pour les provisions
- financiers pour les provisions

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

Immobilisations

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22

Edition du 13/01/23

Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	44 125		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	44 125		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	74		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	74		
TOTAL GÉNÉRAL	44 199		

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'étab. et de développement		44 125	
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :		44 125	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Install. techn., matériel et out. industriels			
Inst. générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Mat. de bureau, informatique et mobil.			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations		74	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immo. financières			
TOTAL immobilisations financières :		74	
TOTAL GÉNÉRAL		44 199	

Amortissements

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
 Édition du 13/01/23
 Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	41 474	1 493		42 968
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	41 474	1 493		42 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	41 474	1 493		42 968

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
 Edition du 13/01/23
 Devise d'édition EURO

	2021	2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

	2021	2022	2023	2024
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
 Edition du 13/01/23
 Devise d'édition EURO

	30/09/21	30/09/22	30/09/21	30/09/22
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				4 125
Autres provisions pour dépréciation				

TOTAL GÉNÉRAL				4 125
----------------------	--	--	--	--------------

État des Échéances des Créances et Dettes

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	4 950		4 950
Autres créances clients	25 375	25 375	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfiques			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	36 279	36 279	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	2 303 590	2 303 590	
Débiteurs divers	6 056	6 056	
TOTAL de l'actif circulant :	2 376 250	2 371 300	4 950
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	63 876	63 876	

TOTAL GÉNÉRAL	2 440 126	2 435 176	4 950
----------------------	------------------	------------------	--------------

Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Auprès des établissements de crédit :			
- à 1 an maximum à l'origine	185	185	
- à plus d' 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers	87 000	87 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	227 721	227 721	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée	6 745	6 745	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	1 201	1 201	
Dettes sur immo. et comptes rattachés			
Groupe et associés	7 210	7 210	
Autres dettes			
Dettes représentat. de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	18 128	18 128	

TOTAL GÉNÉRAL	348 191	261 005	87 185
----------------------	----------------	----------------	---------------

Charges à Payer

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 038
Dettes fiscales et sociales	1 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	185
Autres dettes	
TOTAL	13 425

Produits à Recevoir

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	

Charges et Produits Constatés d'Avance

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	63 876	18 128
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	63 876	18 128

Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		

TOTAL		
--------------	--	--

Composition du Capital Social

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice		

Frais d'Etablissement

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

	Frais d'établissement	
Frais de constitution	1 157	
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL	1 157	

Soldes Intermédiaires de Gestion

Période du 01/10/21 au 30/09/22

Edition du 13/01/23

Devise d'édition EURO

AVEC

Ventes de marchandises				
-Coût d'achat des marchandises				
Production vendue	650 867	100,00	221 966	100,00
+ Production stockée				
- Déstockage de production	291 425			
+ Production immobilisée				
- Consommation en provenance des tiers	241 310	37,0753	185 119	83,3994
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts et taxes	17 705	2,7203	15 831	7,1323
- Charges de personnel	88 233	13,5562	62 091	27,973
+ Reprises et transferts de charges	309	0,0475	333	0,1501
+ Autres produits	2	0,0003	0	0,0002
- Dotations aux amortissements et provisions	1 493	0,2294	1 493	0,6728
- Autres charges	2	0,0003	1	0,0003
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	4 102	0,6302	5 153	2,3213
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	1 064	0,1635	771	0,3475
Produits exceptionnels	11 028	1,6944	10	0,0045
- Charges exceptionnelles	2 403	0,3692	6 360	2,8653
- Participation des salariés				
- Impôt sur les bénéfices	5 369	0,8249		
Produits de cession d'éléments d'actif			10	0,0045
- Valeur comptable éléments cédés			10	0,0045

Capacité d'Autofinancement

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
 Edition du 13/01/23
 Devise d'édition EURO

	2021	2022	2023

+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation	2	0	2
- Autres charges d'exploitation	2	1	1
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers	4 102	5 153	(1 051)
- Charges financières	1 064	771	293
+ Produits exceptionnels	11 028		11 028
- Charges exceptionnelles	2 403	6 350	(3 947)
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	5 369		5 369

Bilan Synthétique

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	1 157	0,05	2 651	1,08
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	74	0	74	0,03

Stocks				
Créances	2 372 125	95,61	159 198	64,7
Disponibilités	43 787	1,76	27 224	11,06

Comptes de régularisation actif	63 876	2,57	56 906	23,13
---------------------------------	--------	------	--------	-------

TOTAL ACTIF	2 481 020		246 054	
--------------------	------------------	--	----------------	--

Capital social ou individuel	3 000	0,12	3 000	1,22
Résultat de l'exercice	17 303	0,7	(44 204)	-17,97
Autres capitaux propres	2 112 526	85,15	636	0,26

Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	94 395	3,8	87 199	35,44
Autres dettes	235 667	9,5	181 294	73,68

Comptes de régularisation passif	18 128	0,73	18 128	7,37
----------------------------------	--------	------	--------	------

TOTAL PASSIF	2 481 020		246 054	
---------------------	------------------	--	----------------	--

Compte de Résultat Comparatif

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

AVEC

Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	650 867	221 966	428 900
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	650 867	221 966	428 900
Production stockée et immobilisée	(291 425)		(291 425)
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges	309	333	(24)
Autres produits	2	0	2
Produits			
Achat de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnement			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	241 310	185 119	56 192
Impôts, taxes et versements assimilés	17 705	15 831	1 874
Salaires, traitements et charges sociales	88 233	62 091	26 142
Dotations pour dépréciation	1 493	1 493	
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	2	1	1
Charges			
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation	3 686	4 024	(338)
Autres intérêts et produits assimilés	415	1 129	(714)
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
Produits exceptionnels			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	1 064	771	293
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels	11 028	10	11 018
Reprises sur provisions et transferts			
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles	2 403	6 360	(3 957)
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges exceptionnelles			
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	5 369		5 369
RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)			

Tableau de financement

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

	2021	2022	2023
I - RESSOURCES			
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	77 303	796	9607,07
+ Dotation aux amortissements et provisions	1 493	1 493	
- Reprises sur charges calculées			
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	78 797	2 290	3341,25
Retraits de l'exploitant à déduire			
AUTOFINANCEMENT NET	78 797	2 290	3341,25
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		10	-100
Augmentation de capital - Apports			
Augmentation des dettes financières			
Subventions d'investissements reçues			
TOTAL des ressources	78 797	2 300	3326,28
II - EMPLOIS			
Prélèvement sur le capital - Dividendes			
Achats d'éléments de l'actif immobilisé			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Réduction de capital			
Remboursement des dettes financières			
TOTAL des emplois			
III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	78 797	2 300	3326,28

ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Clients	21 754	30 325	8 571	39,4	(9 218)	-29,76
Autres créances	86 029	101 838	15 809	18,38	16 123	23,06
DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)						
Fournisseurs	172 584	223 348	50 764	29,41	53 301	44,68
Fournisseurs d'immobilisation						
Autres dettes (1)	26 996	26 260	(737)	-2,73	(9 416)	-25,86
I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR	(91 797)	(117 445)	1 613		1 423	
II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL	(64 731)	(73 843)	78 797		2 300	
III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)	27 066	43 602	61		(79)	

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

RAISON SOCIALE	AVEC	N° ADHÉRENT	FR45494368368
-----------------------	------	--------------------	---------------

Ratios

AVEC

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 13/01/23
Devise d'édition EURO

		2021-2022	2020-2021
Financement actifs fixes par capitaux permanents :	CAPITAUX PERMANENTS	1808,737	17,1137
	VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Financement permanent des actifs circulants :	FONDS DE ROULEMENT NET	0,8977	0,1804
	ACTIF CIRCULANT		
Part financement propre dans le financement permanent :	CAPITAUX PROPRES	0,9576	-0,87
	CAPITAUX PERMANENTS		
Capacité remboursement :	DETTES FINANCIÈRES	5,0219	-2,0416
	M.B.A.		

		2021-2022	2020-2021
Taux de marge brute avant frais financiers :	RÉSULTAT EXPLOITATION av. Frais fin.	8,9409	-15,5002
	VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Taux de marge brute après frais financiers :	RÉSULTAT EXPLOITATION ap. Frais fin.	8,0769	-15,7833
	VALEURS IMMOBILISÉES NETTES		
Taux de marge nette :	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE PRODUCTION + VENTES	0,0481	-0,1991

		2021-2022	2020-2021
Rentabilité financière :	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CAPITAUX PROPRES - RÉSULTAT	0,0082	-12,1581
Rentabilité économique :	RÉSULTAT NET + INTERETS CAPITAUX PERMANENTS - RÉSULTAT	0,0083	-0,4781
Taux de frais financiers :	RÉSULTAT FINANCIER PRODUCTION + VENTES	0,0085	0,0197



AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Décisions de l'associée unique du 31 mars 2023 (Extrait)

Deuxième décision (Extrait)

L'associée unique décide que le bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 2.112.226 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 17.303 €), s'élevant à 2.129.529 €, sera affecté comme suit :

- à titre de dividendes 2.100.000 €
soit un dividende de 7.000 € par part
- le solde au poste « Report à Nouveau », soit 59.529 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

.....

La Gérante

Geneviève ROUY

AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars, la Société **SOREFI**, représentée par Madame Geneviève ROUY, Présidente, associée unique de la Société **AVEC** – SARL au capital de 3.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 494 368 368,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Madame Geneviève ROUY, gérante non associée, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ;

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- la reconstitution des capitaux propres ;
- les pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2022, l'associée unique approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 17.303 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Elle approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 2.109 €.

L'associée unique donne en conséquence quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision

L'associée unique décide que le bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 2.112.226 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 17.303 €), s'élevant à 2.129.529 €, sera affecté comme suit :

- à titre de dividendes 2.100.000 €
soit un dividende de 7.000 € par part

- le solde au poste « Report à Nouveau », soit 59.529 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

En outre, l'associée unique rappelle qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2021	/	/	/
2020	48.000 €	/	48.000 €
2019	/	/	/

Troisième décision

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision

D'après les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022, l'associée unique constate que les capitaux propres de la Société se trouvent désormais reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cinquième décision

L'associée unique confère à Madame Geneviève ROUY, Gérante, tous pouvoirs à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par la gérante et l'associée unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

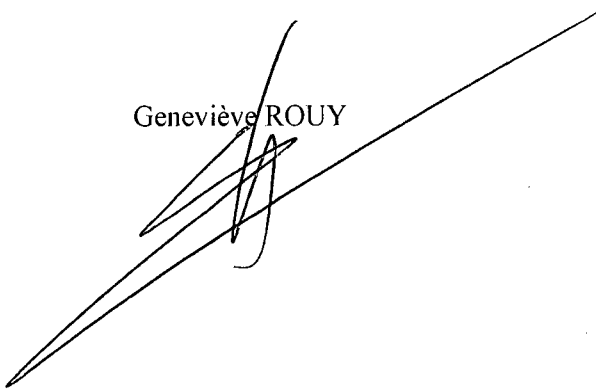
La Gérante,

L'associée unique,
Pour la Société SOREFI

Geneviève ROUY



Geneviève ROUY



AVEC
SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
R.C.S. DIJON 494 368 368

RAPPORT DE GESTION

La soussignée, Geneviève ROUY, gérante de la Société **AVEC**, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS..... 14.047 €
composé notamment :

- de produits d'exploitation 359.753 €
dont un chiffre d'affaires net de 650.867 €
contre 221.966 € pour l'exercice précédent.

- de charges d'exploitation 348.744 €
comprenant :

241.310 € d'autres achats et charges externes
17.705 € d'impôts, taxes et versements assimilés
60.000 € de salaires et traitements
28.233 € de charges sociales
1.493 € de dotations aux amortissements sur immobilisations
2 € d'autres charges

- du résultat financier 3.038 €
comprenant :

4.102 € de produits financiers
1.064 € de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE..... 17.303 €

tenant compte

- du résultat courant avant impôts 14.047 €
- du résultat exceptionnel 8.625 €
- d'impôts sur les bénéfices 5.369 €

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale

Fusion par absorption de la Société DOME IMPERIAL par la Société AVEC devenue définitive le 30 juin 2022.

- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

Acquisition d'un nouveau local à DIJON.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V – SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 0,1 % de la SCI 16 RUE DES SAUNIERES – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 539 831
354.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 7.748,76 €.

- 1 % de la SCCV 14 RUE GARIBALDI – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON 795 305
853.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 3.023,99.€ et à 7.930,96 €.

- 1 % de la SCCV 34 RUE DES MARMUZOTS – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € -
Siège social : 18 Boulevard de Brosses – « Elysée de Brosses » – 21000 DIJON – RCS DIJON
795 320 068.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 315 €.

- 1 % de la Société 73 RUE DE MIRANDE – Société en Nom Collectif au capital de 1.000 € - Siège social :
18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 790 445 415.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 380.000 € et à 62.567 €.

- 1 % de la SCI VM-PUTEAUX – Société Civile Immobilière au capital de 1.000 € - Siège social : 18
Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 798 469 904.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 1.220.000 € et à 485.215 €.

- 1 % de la SCCV 27 COURS DU PARC - SCCV au capital de 1.000 Euros - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – Elysée de Brosses – 21000 DIJON - RCS DIJON 482 822 541. Suite à une cession de part intervenue le 6 juillet 2022, la Société SOREFI et la Société AVEC ont cédé respectivement l'intégralité des participations qu'elles détenaient dans la SCCV 27 COURS DU PARC au profit de la SCI LE CLOS DES MATINES. De plus, la SCCV 27 COURS DU PARC a été dissoute et radiée suite à une Transmission Universelle de Patrimoine décidée le 16 septembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 0 € et à 2.402 €.

- 0,03 % de la Société CPIMMO – Société en Nom Collectif au capital de 3.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 807 463 864.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 100.000 € et à 622.444 €.

- 1 % de la SCCV 64 AVENUE VICTOR HUGO – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 809 664 600.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il n'y a ni chiffre d'affaires ni résultat.

- 1 % de la SCI VM-DIJON PETITES ROCHES – Société Civile au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 807 460 969.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et la perte se sont élevés respectivement à 512.000 € et à 313.224 €.

- 1 % de la SCCV PERLE DE SAVOIE – Société Civile de Construction Vente au capital de 1.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 821 289 337.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 6.444. 832 € et à 347.329 €.

- 0,01 % de la Société HUBERT INVEST – Société en Nom Collectif au capital de 140.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 513 233 676.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement 6.412 € et à 2.531 €.

VI – PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 2.112.226 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 17.303 €), s'élève à 2.129.529 €. Il sera affecté comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - à titre de dividendes | 2.100.000 € |
| soit un dividende de 7.000 € par part | |
| - le solde au poste « Report à Nouveau », soit | 59.529 € |

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 31 mars 2023.

VII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2021	/	/	/
2020	48.000 €	/	48.000 €
2019	/	/	/

VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 2.109 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

IX – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est venue à la connaissance de la gérance.

X – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

D'après les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022, il est précisé que les capitaux propres de la Société se trouvent désormais reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

XI – ETABLISSEMENTS DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

La Gérante
Geneviève ROUY

